



# Clauses de garantie et conseils d'entretien

En complément de nos Conditions Générales de Vente, nous accordons aux distributeurs et aux clients finaux des prestations de garantie pour nos produits.

Conditions de la prestation de garantie : les droits de garantie doivent être réclamés avec le justificatif d'achat et le numéro de fabrication à six caractères (par ex. KA123456).

Viasit doit être informé en détails des circonstances de l'usage de la garantie (description du problème, numéro du modèle, quantité, contexte). Toutes les indications figurent sur l'étiquette sous le produit.

Les droits relatifs à la présente garantie ne sont pas transférables à un tiers.

Le client est tenu de contrôler minutieusement les produits livrés et le contenu de la livraison.

Tout défaut doit être signalé à notre société au plus tard dans les 3 jours ouvrés suivant la réception de la marchandise. Au demeurant, le § 377 du Code de commerce allemand est applicable.

**Les réclamations doivent être formulées par écrit auprès de l'usine** et non auprès des agents ou commerciaux.

**Contact :**

**E-Mail :**        **Service-de@viasit.com**

**Téléphone :**   **+ 49 (0)6821 29 08-215**

Le SAV Viasit est déclenché par notre service après-vente central. Notre service client est seulement habilité à réaliser les tâches qui lui sont attribuées. L'accès aux produits concernés doit être permis.

Les présentes clauses de garantie sont valables pour les commandes et livraison effectuées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## Durée de garantie

La garantie est de cinq ans (CoreChair : huit ans) à compter de la date de livraison ou du transfert de risques pour une utilisation normale.

Pour une utilisation de plus de huit heures par jour (1 équipe par jour), la durée de la garantie sera réduite conformément aux données figurant dans le tableau ci-dessous.

## Durée de garantie en mois

Une équipe par jour 220 jours/an (8 h/jour)	60 (CoreChair : 96)
Deux équipes par jour 220 jours/an (16 h/jour)	30 (CoreChair : 48)
Trois équipes par jour 220 jours/an (24 h/jour)	20 (CoreChair : 32)
Durée d'utilisation (24 h/24 - 7 j/7) 365 jours/an (24 h/jour)	12 *

\*Les sièges de travail de la collection Scope avec certification 24 h/24 sont exclus. Dans ce cas, la durée de garantie est valable pour une durée d'utilisation de 30 mois.

## Prestations de garantie

Viasit accorde une garantie complète de deux ans à compter de la date de livraison (étiquette sous le siège). Toutes les pièces détachées, y compris les frais d'emballage et d'expédition, sont à notre charge pendant la durée de la garantie. Les réparations effectuées soit à l'usine soit chez le client final ne seront pas facturées.

Les prestations de garantie sont donc :

Période de garantie (en mois)	Pièces détachées	Emballage + transport	Forfait déplacement	Coût SAV
0 - 24	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
25 - 60 (25 - 96**)	gratuit	5 € / colis	90 €	gratuit *
À partir de 61 (à partir de 97**)	payant	5 € / colis	90 €	60 €/h

\*Valable pour les réparations de maximum trois sièges. Pour des volumes plus élevés de réparation, nous facturerons l'ensemble des prestations de réparation fournies. Montants nets hors TVA

\*\*Pour CoreChair

Le client ne pourra pas renvoyer la marchandise à l'usine sans notre accord express. Viasit est autorisé d'exiger au préalable des photos et le cas échéant, à réclamer le retour des composants ou produits remplacés/défectueux en cas de besoin.

Viasit sera le donneur d'ordre pour l'enlèvement de la marchandise.

En cas de réparations non justifiées, la globalité des frais engagés par Viasit sera facturée. Les déplacements inutiles seront également facturés.

La durée de garantie ne sera pas interrompue, suspendue ou prolongée lorsqu'une prestation de

garantie est fournie.

### **Sont exclus des prestations de garantie :**

- a) Les modifications et les dommages du produit survenus lors d'une utilisation ou d'un traitement non conforme.
- b) Les dommages dus à des influences extérieures inhabituelles (humidité, étincelles, poussière, conditions climatiques extrêmes, bases et acides, etc.) et ceux dus à un traitement peu consciencieux (par ex. dommages causés par des chocs, déchirures).
- c) Les composants et matériaux exposés à l'usure normale : roulettes, tissus, vérins à gaz, surfaces des plateaux et piètements de tables, arêtes et chants de tables.
- d) Les défauts dans les écarts techniquement justifiés tels que la couleur du grain pour les composants en bois véritable, des divergences de formes et de dimensions minimales ou des divergences insignifiantes.
- e) Les modifications dans la construction et la finition n'altérant ni la fonctionnalité ni la valeur des produits.
- f) Les dommages dus à des travaux de maintenance ou de mise en service ou autres interventions effectuées par le client ou un tiers.
- g) Les dommages consécutifs dus à l'usure des patins de feutre.
- h) Les dommages relatifs à une modification de la production de série souhaitée par le client et/ou si le client utilise des matériaux mis à sa disposition.
- i) Les réclamations sans indication du numéro de commande Viasit qui figure sur l'étiquette située sous chaque siège/table.  
Exemple : KA123456.
- j) Les marchandises d'occasion, d'exposition ou autres marchandises spécifiques.
- k) Les matières naturelles telles que le cuir et le bois. Le cuir est un produit naturel. Les cicatrices, fissures et les plis sont le résultat d'un produit authentique pour ce matériau. Le bois est un produit naturel. Des divergences de couleur et de structure peuvent donc survenir et ne peuvent pas toujours être évitées.
- l) Les bouloches ou autres usures/abrasions sur les revêtements tissus spéciaux pour utilisation intensive (24 h/24, 7 j/7) avec une résistance à l'abrasion particulièrement élevée (> 300 000 tours Martindale). Les éventuelles usures/abrasions ou bouloches sont inhérentes à l'usure naturelle due à la friction des tissus.

### **Conseils d'entretien et informations importantes**

**Nettoyage :** ne pas utiliser de produits de nettoyage et de désinfection agressifs pour le nettoyage des surfaces et des rembourrages.

**Roulettes :** des roulettes dures sont utilisées en série pour les sols souples. Pour les sols durs ou sensibles, des roulettes souples (bandes de roulement grises) sont requises. Un remplacement éventuel des roulettes peut être effectué par le distributeur.

**Maintenance :** pour toute utilisation conforme, le siège ne nécessite aucune maintenance. Nous recommandons cependant d'actionner occasionnellement le réglage de la hauteur du siège pour rafraîchir la lubrification des guidages des vérins.

Vérins : les travaux de maintenance sur les vérins ne doivent être effectués que par un personnel formé. En cas de travaux non conformes, il existe un danger de blessure.

Modifications : nos produits sont sujets à un développement progressif permanent. Nous nous réservons le droit d'apporter des modifications suite à un progrès technique ou à une amélioration du produit.

Pour tout dommage dû au transport, nous vous invitons à consulter nos Conditions Générales de Vente sur [www.viasit.com](http://www.viasit.com).

Viasit Bürositzmöbel GmbH

Version : 17/12/2018